



L'AEUM, en action depuis 1908

Bureau du président

Modifié et adopté par l'Assemblée générale le 10 février 2011

Résolution sur la circulation à vélo sur le campus

Étant donné que les étudiantes n'ont plus le droit de circuler à vélo sur le campus;

Étant donné que la décision de bannir les vélos du campus s'est faite sans annonce préalable;

Étant donné que les étudiantes ont fait entendre haut et fort leurs inquiétudes quant à cette nouvelle règle au Forum sur le Campus à Vélo;

Étant donné que la sécurité des piétons a été listée comme la raison principale de cette décision, sans toutefois avoir eu des preuves évidentes que la circulation à vélo causait des dangers pour les piétons;

Étant donné qu' il existe d'autres solutions comme établir des pistes cyclables sur le campus. Ces solutions n'ont pas été envisagées par l'Administration de McGill, en raison de risques pour la sécurité;

Étant donné que sur un campus aussi étendu que celui de McGill, la circulation à vélo est un avantage;

Étant donné que les camionnettes et les camions de McGill ont le droit de circuler sur le campus, et

Étant donné que l'Association Étudiante de l'Université McGill (AEUM) n'a pas encore adopté de position quant à ce problème; alors

Nous proposons que l'AEUM fasse enquête, à l'aide d'une consultation significative avec le corps étudiant, pour savoir si les étudiantes pensent que la circulation à vélo sur le campus constitue un avantage ou un désavantage;

Nous proposons que l'AEUM, grâce au Président, au Vice-président affaires universitaires et/ou aux conseillers, fassent pression sur l'Administration de McGill afin de permettre la circulation à vélo sur le campus, et

Nous proposons que l'AEUM cherche des solutions pour remédier aux dangers circulatoires, autres que de bannir la circulation à vélo, si l'enquête conclue qu'il existe véritablement des dangers à circuler à vélo.